

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

LE 17 AOÛT 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, **le mardi, dix-septième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un (2021) à 20h30**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et assistante-trésorière par intérim ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière étaient également présentes.

306-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu. Aucune question n'a été reçue.

307-08-21

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Madame la mairesse Jocelyne Bates, mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau, ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard étant tous présents et Michel LeBlanc (présent par téléphone) renoncent à l'avis de convocation de la présente séance.

ADOPTÉE

308-08-21

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CARP

Considérant le rapport verbal effectué par la directrice générale de la Ville de Sainte-Catherine concernant des allégations mettant en cause le directeur général de la CARP;

Considérant la nécessité de préserver les intérêts légitimes de la CARP et de la Ville de Sainte-Catherine le temps que la lumière soit faite sur ces allégations;

Considérant qu'il y a urgence d'agir;

Considérant le rôle continue et soutenue de Laurence-Thalie Oberson auprès de la CARP;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bouchard et appuyé par monsieur Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de :

Demander au CA de la CARP de suspendre administrativement avec solde le directeur général de la CARP et de couper tous ses accès au site, aux employés et aux applications Web et informatiques immédiatement;

De faire enquête sur les allégations mettant en cause le directeur général de la CARP et de donner suite aux recommandations;

De solliciter la collaboration de la CARP lors du déroulement de cette enquête;

De nommer un directeur général par intérim, en l'occurrence, madame Laurence-Thalie Oberson;

De nommer Me Pascalie Tanguay afin d'aviser le directeur général de la CARP de la présente résolution et de récupérer les effets relatifs aux accès, notamment au site de la CARP et du Récréoparc;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu. Aucune question n'a été reçue.

309-08-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h40.

ADOPTÉE

(Signé) Jocelyne Bates
MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

(Signé) Pascalie Tanguay
ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2021.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

(Signé) Danielle Chevette
Danielle Chevette, assistante-trésorière par intérim